

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 031-7517/19/BM

■ Demande de subvention à la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur pour une étude de diagnostic et de plan d'actions sur la plaine agricole de la basse vallée de l'Arc

MET 19/13146/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certaines de ces opérations qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

La basse vallée de l'Arc Provençal est une des plaines agricoles fertiles de la Métropole, située sur les communes de Berre l'Etang, Saint-Chamas, Lançon-Provence et La Fare les Oliviers. Ce territoire a connu un dynamisme agricole important au début des années 1970 avec une généralisation des pratiques culturales sous serre faisant de cette plaine une zone agricole importante, notamment pour la production maraîchère. Cependant les années 2000 et la déprise agricole ont considérablement réduit les exploitations maraîchères qui se sont déplacées vers le nord et l'ouest au sein d'unités plus modernes (Salon, Eyguières, Sénas...). Aujourd'hui, plusieurs agriculteurs sont toujours présents avec une variété de productions (viticulture, élevage, maraichage, etc.) en alternance avec des friches agricoles ou industrielles.

La situation géographique de la plaine est idéale car elle se situe à mi-chemin des MIN de Châteaurenard (où une partie de la production part ensuite à l'export) et des Arnavaux ainsi que de marchés de demi-gros tels que les Halles de Terres de Provence à Plan-de-campagne, le marché de Saint-Etienne du

Signé le 19 Décembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 09 janvier 2020

Grès, ou la Halle de Pertuis. La proximité de zones urbaines telles que Salon de Provence, Aix-en-Provence ou encore l'agglomération Marseillaise amène un bassin de consommateurs conséquent (1,8 millions d'habitants) permettant d'envisager la diversification des débouchés avec la vente directe. Une optimisation de ce système est même envisageable au travers de la ligne de chemin de fer déjà existante qui est non utilisée pour les produits alimentaires actuellement mais qui communique avec les deux MIN. Une optimisation par le fret permettrait de diminuer l'impact environnemental et d'augmenter la rentabilité des exploitations agricoles sur la plaine de Berre.

De plus, c'est un espace de fort intérêt écologique car il se situe au carrefour d'espaces naturels tels que les sites Natura 2000 de « Garrigues de Lançon et chaînes alentours », « Salines de l'Etang de Berre » et du « Plateau de l'Arbois » et présente un intérêt majeur en terme de continuité écologique et de trame verte et bleue. La plaine présente une véritable mosaïque de paysages et d'habitats naturels tels que des roselières, des prairies ou encore de nombreuses haies brise-vent qui représentent des infrastructures agroécologiques participant à la richesse en biodiversité du territoire. Ces haies de cyprès font partie du patrimoine local et paysager. Elles protégeaient les cultures et les travailleurs du Mistral. Quelques replantations sont en cours pour entretenir ces haies, mais la tendance globale va vers une perte progressive de ce patrimoine agricole.

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Pays d'Arles entend construire une politique agricole et alimentaire globale qui répondra à 6 enjeux :

1. Economie et emploi : permettre aux producteurs de mieux vivre de leur activité | favoriser l'installation d'agriculteurs et la création d'emplois | structurer et consolider les filières rapprochant offre et demande...
2. Urbanisme et aménagement : préserver et dynamiser le foncier agricole afin de maintenir le potentiel productif...
3. Environnement : favoriser l'évolution de nos modes de production vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement | réduire l'empreinte carbone de nos assiettes...
4. Nutrition santé et accessibilité sociale : faciliter l'accès pour tous à une alimentation saine, de qualité et locale | lutter contre le développement des problèmes de santé publique liés à l'alimentation...
5. Identité, patrimoine alimentaire, culturel et touristique : valoriser le patrimoine agricole, alimentaire, gastronomique et paysager du territoire...
6. Innovation : favoriser les innovations sur toute la filière alimentaire | encourager l'expérimentation et diffuser les savoirs et bonnes pratiques | croiser, mettre en synergie et rapprocher le monde de la recherche et de l'entrepreneuriat...

Dans ce cadre, la plaine agricole de la basse vallée de l'Arc provençal est un secteur à fort enjeux alimentaire pour la métropole. Une étude pour favoriser la remobilisation des friches et un accompagnement des exploitations existantes vers davantage de logiques de débouchés locaux, d'optimisation logistique, d'agroécologie, d'enjeux paysagers et environnementaux, est tout à fait nécessaire.

Cette étude pourra être subventionnée à hauteur de 80% par le Conseil Régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur, notamment dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial.

L'objet de la présente délibération est de solliciter au taux maximum le Conseil Régional sur 18 mois.

Le tableau de financement est joint en annexe.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 25 000 euros HT soit 30 000 euros TTC.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Conseil Régional « dispositif Rural »	80 %	20 000 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	5 000 euros

Cette étude avait été pré-ciblée dans le cadre du Contrat Régional d'Équilibre Territorial entre la Région Sud - PACA et la Métropole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que cet enjeu fait partie intégrante du Projet Alimentaire Territorial.
- Que l'enjeu de développement durable est un des axes prioritaires de la politique publique métropolitaine.
- Que la plaine de la basse vallée de l'Arc est un secteur stratégique pour le développement métropolitain.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 09 janvier 2020

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole - Fonction 6312 - Chapitre 74 - Nature 7472.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Agriculture

Christian BURLE